

Communauté de Communes de l'Auxois Sud
Maison de l'Auxois
21320 POUILLY EN AUXOIS

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un septembre à dix neuf heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud, dûment convoqués par courrier en date du 15 septembre 2011, se sont réunis à la salle polyvalente de COMMARIN.

Etaient présents :

ARCONCEY	MILLANVOYE Pierre - DURUPT Bernard
BELLENOT S/S P.	MERCEY Guy – PERROT Jean François - GATHELIER Patrick
BEUREY BAUGUAY	FLEURY Michel – BIZOUARD Jacques
BLANCEY	GAILLOT Franck - ROUSSEAU Elisabeth
BOUHEY	CLEVENOT Aleth
CHAILLY/A.	LEVY Didier - MOROT Jean François
CHATEAUNEUF	HAGEDORN Christiane – IANELLI Jean
CHATELLENOT	MATHIS Pierre
CHAZILLY	DESSEREY Charles - GAITEY Christian
CIVRY EN M.	LUCOTTE Marcel – JEANDREAU Philippe
COMMARIN	CHANCEL Albert - VIRELY Adrien
CREANCEY	BERTHOUX Denis – CHOPIN René
EGUILLY	FAIVRET Jean Marie
ESSEY	BATAILLE Daniel – CASAMAYOR Monique
MACONGE	SOUVERAIN Philippe – MARMILLON Jacques
MARCILLY OGNY	GUENOUX Michel
MARTROIS	JONDOT Geneviève
MEILLY / R.	BEAUBIS Camille - CHEVALIER Bernard
MONT ST JEAN	MERCUZOT Patrick - MAILLIER Eliane - LALIGANT Gilbert
POUILLY EN A.	GARNIER Monique – GAITEY Françoise – RADIGON Annick - DESBOIS Christian - PIESVAUX Eric – HEBERT DEGUISE Andrée - DESSEREE René
ROUVRES S/S M.	MASSON Serge
STE SABINE	MICHEL Jean François
SEMAREY	BAUDOT Henri – COURTOT Françoise
THOISY LE DESERT	MIMEUR François
VANDENESSE EN A.	POILLOT Michel - BORNET Maurice - COL Camille

Etaient absents, excusés :

MM. KERSCAVEN Jacques - MEURIOT Michel - BEGAT Serge- GERARD Alain – LESAIN
Michel - BAGNA Fabien - PAJOT Marc - FREIXINOS Marc - LEJEUNE Maurice - PARTHIOT
Bernard - GUYON Dominique - MAURAGE Dominique - GAUDIN Alain
Mme Martine EAP DUPIN

Assistaient également à la réunion :

Madame Brigitte DEVAUX – Receveur
Mlles Augustine SAULGEOT, Carole CHASSAGNE, M. Yves GARCHEY - Communauté de
Communes
M. COURTOT Yves, conseiller général
Mlle Mathilde MOUCHET – Conseil Général

A été nommée secrétaire de séance : Mme JONDOT Geneviève

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011 - 19H00 – COMMARIN

Le Président, après avoir accueilli les membres du Conseil de Communauté, remercie Albert CHANCEL, maire de Commarin, de mettre à disposition sa salle pour le Conseil de Communauté. Ce dernier a présenté sa commune aux personnes présentes.

Le président souhaite la bienvenue à Madame DEVAUX Brigitte, nouvelle Trésorière du centre des finances publiques de Pouilly-en-Auxois.

Yves GARCHEY, fait lecture des délégués excusés.

Le Président nomme Génévieve JONDOT secrétaire de séance et déclare l'assemblée générale ouverte à 19h00.

Programmes locaux de prévention des déchets

Vu la délibération en date du 11 juillet 2011, refusant le recrutement d'un chargé de mission pour la rédaction du programme local de prévention des déchets au sein du syndicat mixte de traitement de déchets.

Le Président, au vu des éléments nouveaux concernant les modalités de recrutement d'un chargé de mission pour l'élaboration du programme de prévention des déchets a convié Mathilde MOUCHET, chargée de mission prévention des déchets au sein du Conseil Général, venir présenter les obligations et les conditions de cette action.

Cette dernière explique que le Programme Local de Prévention des déchets est une déclinaison opérationnelle du Plan Départemental de Prévention. Il permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Après en avoir délibéré à :

- **15 voix contre,**
- **5 abstentions,**
- **30 voix pour.**

Le Conseil de Communauté décide :

- d'autoriser le Président à signer :
 - un dossier de demande d'aide "Programme Local de Prévention" de l'ADEME,
 - un contrat de performances d'une durée de 5 ans avec l'ADEME, avec un objectif minimum de réduction des ordures ménagères et assimilés de 7% en 5 ans,
- d'engager la collectivité à produire, au cours de la première année d'application du contrat de performances, les différents éléments prévus par le système d'aide de l'ADEME (un programme de prévention des déchets conforme au référentiel ADEME) :
 - des objectifs de résultats annuels conformes à l'objectif global de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées collectées sur 5 ans,
 - les indicateurs de suivi du programme et leur évaluation pour l'année de référence,
 - la matrice des coûts remplie,
- de convenir sur toute la durée du contrat de performances, du principe d'une affectation de moyens humains et financiers nécessaires à la conduite du programme de prévention et proportionnés à la subvention reçue annuellement de l'ADEME.
- de préciser que ce programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest de la Côte-d'Or pour les Communautés de Communes appartenant au Syndicat, afin d'atteindre les 22 000 habitants nécessaires à l'obtention des aides :
 - Communauté de Communes de la Butte de Thil
 - Communauté de Communes du Canton de Vitteaux
 - Communauté de Communes du Pays de Saint Seine
 - Communauté de Commune de Saulieu

- Communauté de Communes du Canton de Liernais
 - Communauté de Communes de l'Auxois Sud
 - Communauté de Communes du Pays d'Arnay-le-Duc
 - Communauté de Communes de Bligny-sur-Ouche.
- de s'engager à rembourser au Syndicat le résiduel du poste de Chargé de Mission et des frais annexes au vu des comptes fournis tous les ans.

Exonération TEOM et vote redevance spéciale pour les professionnels

Vu la délibération du 21 février 2003, instaurant le principe de la redevance spéciale pour les gros producteurs d'ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le Président demande que soit dressé la liste des professionnels à exonérer de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui en contre partie sont sujet à un forfait de redevance spéciale pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères.

Il est alors proposé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012 les professionnels ci-dessous et de leur appliquer les forfaits suivants :

- Magasin Atac	3000.00€
- Magasin Carrefour Contact	1000.00€
- Magasin Leader Price	2700.00€
- Station AVIA	3000.00€
- Hôtel-restaurant du château de Chailly	4000.00€
- Hôtel Etap Hôtel	1500.00€
- Hôtel du Val Vert	1000.00€
- Hôtel-restaurant du Commerce	2000.00€
- Restaurant la Courte Paille	4600.00€
- Pâtisserie de Pouilly	580.00€
- Camping du lac de Panthier	4800.00€
- Garage Jeannin	750.00€
- Garage MF Peugeot	750.00€
- IME de Villeneuve	1800.00€
- Cours Saint Dominique	535.00€
- Hôpital les Arcades	4000.00€

Le Président propose également d'exonérer les 25 communes du canton ainsi que les administrations suivantes et de leur appliquer respectivement un forfait de 75€ :

La Poste

Gendarmerie

Le Centre des finances publiques

Le Centre Social

Le Collège (Conseil Général)

Le circuit de l'Auxois Sud

L'aérodrome

Maison de l'Enfance

Maison de Pays

Après en avoir délibéré à 3 abstentions et 47 voix POUR, le Conseil de Communauté décide :

- D'exonérer les professionnels et les administrations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères cités précédemment,
- D'accepter les forfaits ci-dessus proposés par Monsieur le Président

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Dans le cadre des travaux de construction de la maison de l'enfance, une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros a été souscrite en 2010, afin de pouvoir faire face au paiement des situations de travaux.

A ce jour, dans l'attente du versement des subventions et du FC TVA, il convient de renouveler celle-ci pour une durée d'un an.

La commission des finances a donc proposé de renouveler la ligne de trésorerie contractée auprès du crédit mutuel, aux conditions suivantes : T4M + marge 1.15 point (voir proposition annexée)

Monsieur le Président demande de valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition faite par le Crédit Mutuel aux conditions citées ci-dessus,
- donne pouvoir au Président pour signer le contrat à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Prêt construction maison de l'enfance

Dans le cadre du financement des travaux de construction de la maison de l'enfance à Pouilly en Auxois, la communauté de communes de l'Auxois Sud doit réaliser un prêt de 450 000 €.

4 banques ont été consultées et 3 d'entre elles ont remis les propositions suivantes :

Organisme	durée	frais	Trimestriel			Annuel		
			taux	échéance	coût	taux	échéance	coût
Crédit Agricole	20 ans	0.10%	4.42%	8 501.96 €	230 156.96 €	4.49%	34 564.30 €	241 285.90 €
Crédit Mutuel	20 ans	0.10%	4.40%	8 487.37 €	228 989.82 €			
Caisse d'Epargne *	20 ans	0.10%	3.92%	8 141.37 €	201 309.60 €	3.99%	32 130.47 €	192 609.40 €

Caisse d'Epargne *

prêt à taux fixe classique

prêt à taux fixe à échéance choisie,
correspond à un taux de 3.66%

La commission des finances ayant décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, soit 450 000 € sur 20 ans à échéance annuelle, au taux de 3.99 % (prêt à taux fixe à échéance choisie) qui est la plus avantageuse, Monsieur le Président demande de valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition faite par la Caisse d'Epargne aux conditions citées ci-dessus,
- donne pouvoir au Président pour signer le contrat à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Personnel communauté de communes

Lors de la mise en place du multi-accueil au sein de la Maison de l'Enfance, 3 auxiliaires de puériculture ont été recrutées, ainsi qu'une éducatrice de jeunes enfants. Monsieur le Président propose que ces agents bénéficient du régime indemnitaire, c'est-à-dire de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), pour l'éducateur de jeunes enfants, et l'indemnité de sujétion spéciale pour les auxiliaires de puériculture, ceci dans le but que ces agents perçoivent le même salaire que dans leur ancienne collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place le régime indemnitaire comme cité ci-dessus,
- donne pouvoir au Président pour tout document relatif à ce dossier.

Validation du règlement déterminant les conditions de fonctionnement du multi-accueil

Le Président informe l'ensemble du Conseil de Communauté que tous les services de la Maison de l'Enfance sont désormais ouverts. Le Président indique également que doit être validé le règlement déterminant les conditions de fonctionnement du multi-accueil.

Le Président donne la parole à Carole CHASSAGNE, coordonnatrice enfance-jeunesse et directrice de l'établissement afin de rendre compte du document cité en objet.

Il est précisé que le présent règlement a reçu un avis favorable de la commission des affaires sociales ainsi que de Madame LETURGEON – médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil de Communauté décide de valider le règlement déterminant les conditions de fonctionnement du multi-accueil

Contrat Ambitions Côte d'Or – validation de la fiche action N°4.24 – Animation et organisation du centre du village autour des services publics et de lieux de vie – VANDESSE-EN-AUXOIS

Le Président rappelle que, la commune de Vandenesse-en-Auxois a inscrit et programmé la fiche action N°4.24 intitulé « Animation et organisation du centre du village autour des services publics et de lieux de vie ». Cette action se décompose en trois tranches :

- 1^{ère} tranche : création d'une nouvelle mairie et de ses annexes
- 2^{ème} tranche : création d'un espace de rencontre et de loisirs
- 3^{ème} tranche : hébergement touristique

La commune de Vandenesse-en-Auxois a fait savoir au Président qu'elle souhaiterait réaliser la première tranche de cette opération à savoir la réalisation de sa nouvelle mairie et ses annexes.

Le montant prévisionnel de la première tranche est estimé à 515 103.49€ HT, la commune sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 42 700,00€ réparti sur les exercices de 2011 et 2012.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil de Communauté décide de confirmer l'inscription du projet porté par la commune de Vandenesse-en-Auxois tel que prévu par la fiche action N°4.24 sous l'intitulé « Animation et organisation du centre du village autour des services publics et de lieux de vie »

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation CNFPT pour la formation des agents territoriaux

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud (21320), réuni le 21 septembre 2011, demande, à l'unanimité des membres présents, que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Achat groupé de défibrillateurs

Michel POILLOT membre de la commission d'admission des aides de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) informe les membres du Conseil de Communauté que l'enveloppe de la DETR n'a pas été consommée. Il serait alors opportun de monter rapidement un dossier de demande d'aide pour l'équipement des communes en défibrillateurs.

Le Président propose que la Communauté de Communes se charge de recenser les besoins en défibrillateur et dépose un dossier de demande d'aide et réalise un groupement de commande pour les besoins des communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil de Communauté décide de constituer un groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs et de désigner la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement de commande D'autoriser le Président à signer la convention afférente à ce marché.